



Maison de l'Environnement Besançon 7 mars 2016

7, rue Voirin. 25000 Besançon

Sites internet : www.arrete.net
www.soss-LRC.com

Audition CGEDD Mr Vindimian Conférence départementale 7 mars 2016

Points positifs du 1^{er} rapport :

- Projet de Territoire d'excellence avec engagement de tous les acteurs
- Reconnaissance inadéquation des outils et critères IBGN et Bon Etat
- Phosphore au même niveau que P
- Micropolluants au même niveau que N et P
- Gouvernance des études scientifiques (financement ; objectifs, mis en concurrence et évaluation)
- Accentuer les mesures sans regret
- Améliorer capacité rétention des sols (aurait dû être plus directif –haies, agroforesterie)

Les manques

- Renforcer le rôle des Sate(s)
- Participation intégrale des ONG (ex : groupe bi-national)
- Synergie insuffisante franco-suisse
- Cloisonnement des institutions (le Pôle karst parviendra-t-il à instituer un bon fonctionnement ?)
- Le manque de généralisation des avancées aux autres rivières (90 , 70 et 39) et autres ensuite
- Pour l'agriculture souligner l'intérêt de la simulation Afeterres2050

Pour second rapport

Propositions d'ordre général

Pertinence des outils Nous attribuons une grande part de la situation d'échec de la politique de l'eau depuis 35 ans, notamment sur les rivières karstiques comtoises, à la non pertinence des outils de mesures et à un défaut d'interprétation des critères Bon Etat et Très bon Etat qui ne correspondent pas à l'esprit de la DCE eau 2015 (qui elle fait clairement référence à **l'Etat potentiel des milieux**). Cette non pertinence entraîne obligatoire des erreurs d'appréciation générale et des décisions inadaptées. A titre d'exemple pour la lutte contre les micropolluants l'exclusivité donné par RMC à la réduction à la source, qui fait l'impasse sur les molécules d'origine domestiques. Autre ex : voir le cas de l'Ogon à Lure cf encadré en fin de document)

SOS-LRC va saisir une nouvelle fois l'Etat par un recours gracieux avec copie à la DGE, qui nous l'espérons, s'autosaisira à nouveau du dossier. Nous voulons une réécriture de la transcription en droit français de la DGE eau 2015 pour ces points précis Et un réajustement des cartes de Qualité des rivières des Agences de l'eau à partir des correspondances IBGN/ I2M2 (pour autant que l'I2M2 démontre une aptitude complète à traduire l'effondrement des espèces polluo-sensibles dans les végétaux, invertébrés et les poissons.

Mise en cohérence des communications et publicités avec l'Etat réel des rivières

Actuellement la communication des offices de tourisme et des collectivités territoriales induit lourdement en erreur les touristes et les utilisateurs des loisirs liés aux rivières. Cette communication non intentionnellement mais de fait mensongère :

- renforce les positions de déni encore présentes dans tous les milieux d'acteurs concernés
- ne favorise pas une adhésion générale au projet de Territoire d'excellence
- peut induire une perte de confiance de la « clientèle » nationale et internationale.
- Exacerbe les ressentiments dans le milieu des pêcheurs tentés par l'activisme.
- Renforce la communication des groupes professionnels du loisir pêche (guides et détaillants de matériels) qui concourent à surexploiter les têtes de bassin refuges.
- affaiblir la confiance des citoyens envers ses élus.

Au plan du champ des études scientifiques

-colmatage calcaire des substrats. Les causes ; l'étendue et la vitesse de progression du colmatage calcaire des substrats n'ont pas encore été étudiées. Ni la dissolution accélérée des calcaires dans les sols et les cavités et le lien avec l'acidification des sols agricoles. (Dossier photo à suivre). Nous pensons que le phénomène est préoccupant ; nous avons abordé ce sujet avec Edouard Marius (préfiguration Pôle Karst). Ces études sont très importantes, leurs conclusions pourrait remettre en cause l'usage des lisiers et des digestats (cf préconisation du GS/ méthanisation)

-Impact réchauffement : Une prise de conscience et une volonté politique d'imposer un programme sur 10 ans avec RMC pour adapter les territoires par l'agroforesterie et un plan haies. (Importance des têtes de bassin, territoires prioritaires pour RMC). But :

- créer des territoires plus résilients en construisant des micro-climats moins chauds et moins desséchants
- soutenir les étiages
- réduire les ruissèlements et la brutalité des crues lors des épisodes pluvieux « tropicaux »
- réduire le lessivage des sols et les transferts d'intrants (N et P notamment)
- Favoriser la biodiversité générale
- Approche systémique pour les campagnols
- Développer une ressource complémentaire (énergétique et litière) (cf article « les haies une opportunité pour les agriculteurs » Repère N°70 12/2015 Alterre Bourgogne)

-Agriculture : Les AOP avancent bien mais pb des laits non AOP sur les plateaux karstiques qui laissent peser un gros risque d'expansion avec la fin des quotas et d'évolution insuffisante des pratiques. Cette distorsion entre les deux modèles pose un problème de management du changement.

-Suivi en relation avec les milieux (sols et eaux et milieux aquatiques) :

- des produits vétérinaires achetés et consommés (ex : pb de non biodégradabilité des bouses dans les prairies comme en Australie)
- des pesticides
- interdiction rapide du glyphosate (mise à nu des sols et aspects santé humaine)
- Incohérence législation zéro pesticides –Collectivité 2017 –particulier 2019 et rien / agriculture → incompatible avec Territoire d'excellence → accélérer passage en BIO en organisant les filières (Plan de développement du Bio local dans toutes les cantines)
- enseignements agricoles à faire entrer dans le projet de Territoire d'excellence
- **Phosphore important** oui très bien, impose TT général du P dans toutes les step et interdiction formelle de débrancher les dispositifs. Le P agricole nécessite des études approfondies / (pôle karst)
- **-Afterre2050** à mettre en avant et à engager à l'échelle F comtoise. Le très bon travail de réflexion engagé par la Draff sur l'avenir des laits AOP à 30 ans (soit 2046) ne peut cependant pas donner une vision globale de toute l'agriculture et de la Forêt régionale projetée à 2050 comme le permet ce modèle déjà bien rôdé avec 10.000 entrées et déjà testé au niveau national et par par 4 régions.
- Groupe de travail /avenir des AOP positifs mais périmètre limité (laits non AOP 30 % avec fin des quotats)

Les faiblesses du rapport Humbert (actes du colloque des 23/24 avril 2015)

- Méthanisation ; grand danger (cf colmatage des substrats et impact sur les GES en aval du méthaniseur ; pas cohérent avec la voie de l'autonomie alimentaire qui induira une forte réduction des excédents structurels de matière organiques → OGN opposées !!
- Reliquat Azote en sortie d'hiver masque les exportations hivernales qui peuvent être très fortes → impose un bilan en automne et en sortie d'hiver

Assainissement

Fort décalage entre nos constats et ceux des autorités → Voir exemple bassin Dessoubre et Gland

-Expertise indépendante (expert accompagnant importance ++ » → Retex Albarine ; module de formation des techniciens et un manuel guide pour les collectivités (importance du choix du lieu de création des step), → objectif zéro DO et zéro rejets directs dans rivières et failles) → Cf Nouvelle routine DDT 25 (*) insuffisante pour zone verte et zone orange. Problème actuel des outils IBGN/I2M2 et Très Bon Etat). cf Recours gracieux et DGE.

Les SPANC

-Le caractère non contraignant de mise en place des dispositifs performants est un problème sérieux compte-tenu du nombre de petites communes et d'eq ha concernés. Les rejets directs dans les têtes de bassins restent des problèmes importants par le nombre (ex Rosureux/Dessoubre)

-Dans les habitats très dense au centre des villages, l'impossibilité de traiter les effluents par tranchée filtrante impose des step individuelles très coûteuses. Les communes se défont sur les habitants sans mettre en place les aides financières qui garantiraient une mise place efficace pour les milieux. Nous proposons que des opérations collectives sur les SPANC les plus impactants soient

mises en place et fortement subventionnées et exécutées au travers d'appels globaux d'offre pilotée par les Com.Com avec des entreprises sélectionnées pour leur sérieux et leurs compétences.

Gros problème des réseaux du Pays de Montbéliard (Le taux de collecte PMA en 2012 #56% / en 2013 #57% / en 2014 #61.8% / en 2015 chiffres du RPQS seront disponibles en milieu d'année 2016 l'objectif fixé par le SDA (Schéma Directeur d'Assainissement de PMA) atteindre 85% en 2027 !!!

→-**Rôle des Sates à redéfinir** : Actuellement limité à des remarques non obligatoire sur le fonctionnement des step, pas sur les réseaux, pas de lien aux milieux récepteurs

Micropolluants : le TT à la source ne permet pas de traiter les molécules d'origine domestiques notamment les médicamenteuses (de plus en plus de traitements des cancers sont faits à domicile ou avec des temps à hôpital de + en + courts → cf démarche suisse (dossier argumentaire à transmettre)

(*) qui sera discutée en Gp de W le 8 mars.

Industrie du bois : importance de l'arrêt du TT en forêt (Retex Bolandos) et mise à niveau des scieries.

Modes d'exploitation de la forêt : Impact des achats sur pied qui entraîne une exportation des rémanents (quelle perspective pour l'avenir de l'humus, les capacités de rétention d'eau des sols, sur les microclimats locaux, les étiages des têtes de bassin) ?

Résilience des forêts au changement climatique : Mettre en place un groupe de travail pluridisciplinaire sur les modes d'exploitation de la forêt pour viser une durabilité à moyen et long terme et évaluer la résilience au changement climatique, proposer des ajustements ds le cadre du Territoire d'excellence.

Bois construction et Bois énergie : Faire une étude comparative économique et écologique des deux voies d'utilisation de la forêt (ratio emplois créés : par millions d'€ d'aides publiques ; par unité de volume de bois (1000 m3) ; à l'ha de forêt/ 30 ans). Bilan carbone et bilan GES, bilan comparés qualité de l'air et aspects santé.

Importance de la renaturation,

Têtes de bassin

Si la situation des ruisseaux des têtes de bassin (redressés surdimensionnés et surcreusés) est assez bien connue et leur renaturation considérée comme nécessaire par l'UE et l'agence RMC, les agents de la Fédération de pêche 25 très présents sur le territoire, constatent que beaucoup de projets sont mis en échec par les propriétaires ou exploitants (forêt et agriculture) qui refusent les contraintes liées aux méandres d'un ruisseau renaturé. Ou des réalisations très mal faites à cause des contraintes imposées ou à cause du manque de compétence des bureaux d'études et qui coutent parfois plus cher qu'un réandrement bien accepté.

SOS-LRC et la Fédération de pêche vont constituer un dossier sur ces difficultés sur un domaine pourtant crucial la ressource eau, la biodiversité aquatique et pour l'adaptation au changement climatique. Nous nous appuyons sur les responsables Agriculture et Forêt pour que ce sujet face

l'objet de campagne d'information et d'incitation. Nous pensons que ce sujet doit être une priorité d'action avec des objectifs de taux de réalisation et de planning par sous bassin et entre dans les programmes de suivi.

Basse Loue : 40 km du cours inférieur ont été chenalisés et endigués

-adaptation de l'agriculture aux contraintes de la rivière dans le projet Territoire d'excellence - Solidarité amont aval pour la ressource en eau → suppression des digues, rehaussement nappe alluviale avec objectif de supprimer à terme les pompages pour irrigation, domaine de liberté, récréation potentiel auto-épurateur.

-protection des maisons (recul des digues ou reconstruction hors ZI avec études comparatives).

Périmètre d'action

Il est indispensable que l'ensemble des mesures sans regrets soient généralisées dès que possible à tous le réseau hydrographique de la zone karstique 25, 39 et 01 (aire des AOP) puis ensuite au 70

Enfin Le Retex « *Conférence départementale Loue et rivières comtoises* » devra faire partie intégrante du projet pour étudier les transferts d'expérience et mettre en place les courroies de transmission nécessaires pour s'appliquer au réseau régional (tous les types de rivières) selon un planning clairement défini. (Rôle du Préfet coordonnateur de bassin et du Préfet de Région) et des acteurs institutionnels (RMC /EPTB, Pôle Karst, CD et CR, services de l'Etat)

Durée du projet

On voit que ce programme doit être installé dans la durée, probablement aller au-delà de 10 ans d'actions fortes puis des suivis dans le temps.

Avec son développement dans l'espace et dans le temps, il est nécessaire de prévoir les moyens nécessaires à l'adaptation des ONG par des moyens financiers qui pourront être une rémunération de leurs apports.

Gouvernance avec des outils accessibles et transparents

- **Suivi des actions** : En plus de la gouvernance des études scientifiques et des financements proposée dans votre premier rapport ; nous pensons qu'il faut aussi un outil de suivi des programmes d'action apte à décrire :
 - Les cibles principales et secondaires en délais
 - Les actions interdépendantes et les chemins critiques
 - Les item en retard.
- **Suivis des résultats sur les milieux** -sols agricoles et Forêt- et hydrosystèmes- Ce suivi devra s'appuyer sur un descriptif des paramètres à prendre en compte ; des Etats Potentiel, des Etats « initiaux » avant plan d'action, et des « Etats intermédiaires atteints » pendant le plan d'action.
- Il nous semble que les eaux interstitielles ne sont pas suffisamment étudiées et les mesures en continu n'apporteront pas de nouvelles données. Ce domaine nous paraît suffisamment important pour qu'un état zéro soit établi et que l'évolution de ces milieux soit suivi dans la durée.

- **Démocratie du suivi** : Les bilans complets intermédiaires et les réajustements des actions nécessaires devront être présentés et débattus lors de Conférences départementales annuelles à installer dans un lieu ouvert au public (genre Micropolis).
- **Participation des ONG** : On voit clairement que le sauvetage des rivières s'engage dans la durée. ça implique que les ONG puissent se faire rembourser des frais engagés et puissent être rémunérées pour certaines prestations.

SOS-LRC

M.Goux Ch Triboulet

PJ, Avis positif UICN sur le classement de la Truite Fario et de l'Ombre commun des rivières de tête de bassin de l'arc jurassien

Sur l'Ognon affluent de la Saône, en amont de Lure (70) les pêches électriques successives sur plusieurs années ont montré une situation très mauvaise sur la biomasse, en contradiction totale avec les IBGN et le « Bon Etat » de l'eau. Très récemment la décision a été de faire disparaître du dossier les résultats des pêches (trop gênants). Les conséquences de cette décision sont que le Contrat de rivière ne prévoit aucun investissement sur l'assainissement alors que les problèmes sont nombreux dans les villages.